

35. Le groupe doit s'efforcer de tenir sa première réunion vers la fin de mai ou le début de juin.

36. Il serait souhaitable que le Secrétaire général élu participe le plus tôt possible aux travaux du groupe.

37. Les chefs de gouvernement ont nommé à la présidence du groupe M. Alister McIntyre, Secrétaire général de la communauté des Antilles.

CONVENTION DE LOMÉ

38. Les chefs de gouvernement ont accueilli favorablement l'adoption de la Convention de Lomé rédigée conjointement par la Communauté économique européenne et par quarante-six pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique. Ils se sont réjouis également de la coopération accrue, dans le cadre de la Convention, entre des pays de ces régions qui font partie du Commonwealth et d'autres qui n'en font pas partie et ont exprimé le souhait que les principes fondamentaux de la Convention de Lomé puissent contribuer dans l'avenir à l'extension des relations de la CEE avec, d'une part, d'autres pays industrialisés et, d'autre part, avec des pays en voie de développement, dont des pays d'Asie et d'autres pays du Commonwealth.

39. Les chefs de gouvernement ont fait bon accueil à l'appui précieux que prête le Secrétariat aux pays du Commonwealth dans les négociations multilatérales sur le commerce.

PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

40. Les chefs de gouvernement ont étudié le rapport de la réunion des ministres du Commonwealth sur la production alimentaire et l'aménagement rural, tenue à Londres en mars 1975. Ils se sont réjouis de l'occasion qui s'est ainsi offerte d'étudier, dans le cadre du